Ecrit par Echo du Mardi le 23 avril 2021

Covid : quels sont les métiers éligibles à la vaccination en Vaucluse ?



L'AIST 84 (Association interprofessionnelle de santé au travail) rappelle que « le gouvernement a décidé d'élargir la vaccination à près de 400 000 professionnels de 55 ans et plus à compter du samedi 24 avril ». A ce titre, une nouvelle liste a été établie, ouvrant un accès prioritaire aux professionnels suivants afin d'être pris en charge avec les vaccins Janssen (laboratoire Johnson & Johnson) ou Astrazeneca :

- conducteurs de bus, ferry et navette fluviale,
- conducteurs et livreurs sur courte distance,
- conducteurs routiers,
- chauffeurs de taxi et de VTC,
- contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains),
- agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 avril 2021

- agents de gardiennage et de sécurité,
- salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtissiers,
- salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande,
- professionnels des pompes funèbres.

Les médecins et infirmiers de l'AIST 84 peuvent donc vacciner ces professionnels en priorité à partir du moment où leur entreprise est adhérentes. « Tous les salariés doivent être informés, insiste l'organisme de gestion de la santé au travail. C'est pourquoi nous leur adresserons par SMS une communication dédiée très prochainement. »

Informations et prise du rendez-vous en cliquant ici